

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Séance du 10 novembre 2016
L'an deux mille seize
Et le dix novembre à 21 heures

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, CADENET Patrick, LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°33-2016

Retrait de la délibération n° 29-2016 – Participation exceptionnelle au fonctionnement de la Communauté de communes du Rougier de Camarès

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 26 juillet 2016 par laquelle il a délibéré favorablement à la majorité des membres présents pour autoriser le versement d'une participation financière exceptionnelle au fonctionnement de la Communauté de communes du Rougier de Camarès d'un montant de 6 360 € suite à la délibération prise par la communauté de communes du Rougier de Camarès pour demander aux communes membres une participation financière exceptionnelle.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une lettre adressée par M. le Sous-préfet par laquelle il informe que cette délibération présente une irrégularité de fond car le statut de la communauté de communes ne permet pas une telle participation.

Monsieur le Sous-préfet demande au conseil municipal de retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **procède au retrait** de la délibération n°29 du 26 juillet 2016 précitée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE